

Fiche d'information

Cybermédication

Contexte

En 2017, le groupe de travail interprofessionnel pour le dossier patient électronique (IPAG) a élaboré des recommandations pour les formats d'échange¹ pour la cybermédication dans le contexte des DEP. Le résultat de ces travaux a été harmonisé avec le cadre technique de *IHE Pharmacy*. Celui-ci définit les formats d'échange (documents) pour le processus de cybermédication en fonction du profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense* (CMPD).

La communauté d'intérêts eMediplan a par ailleurs développé, indépendamment de l'IPAG, une application servant à documenter la médication actuelle. Le format de données utilisé par eMediplan a été harmonisé avec les profils *IHE Pharmacy* décrivant les différents contenus pris en charge.

Documents / formats d'échange pour la cybermédication

Chaque source désigne par des noms différents les différents documents / formats d'échange utilisés pour la cybermédication. Le tableau 1 en offre une vue d'ensemble :

Tableau 1 – Documents et formats d'échange pour la cybermédication dans le contexte du DEP : pour chaque document référencé dans le profil IHE CMPD, les noms des formats d'échange correspondants sont indiqués. Les désignations qui seront utilisées à l'avenir sont marquées en vert.

Nom du profil dans le domaine IHE Pharmacy	Désignation du format d'échange correspondant élaboré par l'IPAG	Désignation dans le document « Format d'échange Cybermédication » d'eHealth Suisse (CDA-CH-EMED), en français (v0.95.3) ³⁾	Désignation selon la modélisation dans Art-Decor (CDA-CH-EMED), en anglais ⁴⁾⁵⁾	Description
Community Medication Treatment Plan document (MTP)	eMedication TreatmentPlan	Décision thérapeutique relative à la médication	Medication Treatment Plan document	Documente la décision thérapeutique d'un professionnel de la santé, c.-à-d. la prescription ¹⁾ d'un médicament

¹ Les formats d'échange permettent des transferts de données entre différents systèmes informatiques sans concertation préalable particulière. Leurs spécifications définissent les normes techniques et sémantiques nécessaires à un échange d'information harmonisé. Ils sont appelés « documents » dans le profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense* (CMPD). La distinction entre ces deux notions n'est pas fondamentale, car chaque format d'échange est à la base d'un document.

Community Prescription document (PRE)	Ordonnance électronique	Ordonnance	Medication Prescription document	Forme électronique d'une ordonnance ¹⁾ pour un médicament
Community Pharmaceutical Advice document (PADV)	eMedicationComment	Commentaire relatif à la médication	Pharmaceutical Advice document	Documente les avis pharmaceutiques
Community Dispense document (DIS)	Remise électronique	Remise	Medication Dispense document	Documente la remise
Community Medication Administration document (CMA)	--	--	--	Documente l'administration d'un médicament
Community Medication List document (PML)	--	Liste de médication	Medication List document	Vue d'ensemble de la médication actuelle et passée. Contient les informations actuelles et antérieures extraites des documents suivants : - Medication Treatment Plan document - Medication Prescription document - Pharmaceutical Advice document - Medication Dispense document
--	eCurrentMedication ²⁾	Plan de médication	Medication Card document	Vue d'ensemble aussi complète que possible de la médication en cours d'un patient (extrait du <i>Medication List document</i> à la date actuelle)

- 1) Le profil CMPD distingue entre prescription et ordonnance : la prescription est le résultat d'une décision thérapeutique ; l'ordonnance est un document qui permet de se procurer des médicaments soumis à prescription et, le cas échéant, de les facturer à l'organisme payeur. Cette distinction n'est guère observée dans le langage courant, les deux termes étant fréquemment employés comme synonymes.
- 2) Le document « Format d'échange Cybermédication » d'eHealth Suisse (CDA-CH-EMED) (v0.95.3) ne décrit pas avec suffisamment de précision la différence entre plan de médication et liste de médication. Le format d'échange *eCurrentMedication* défini par l'IPAG ne distingue

pas entre « liste de médication » (terme historique) et plan de médication (terme actuel), les auteurs étant partis du principe que les deux notions relèvent d'une même « logique métier ».

- 3) https://www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/2018/F/180508_CDA-CH-EMED_fr.pdf
- 4) <https://art-decor.org/art-decor/decor-templates--cdachemed->
- 5) À l'avenir, on utilisera les désignations figurant dans la modélisation (<https://art-decor.org/art-decor/decor-templates--cdachemed->) ; la colonne correspondante est marquée en vert.

Processus de cybermédication

Le profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense (CMPD)* définit un processus au cours duquel sont produits les documents mentionnés plus haut (cf. figure 1).

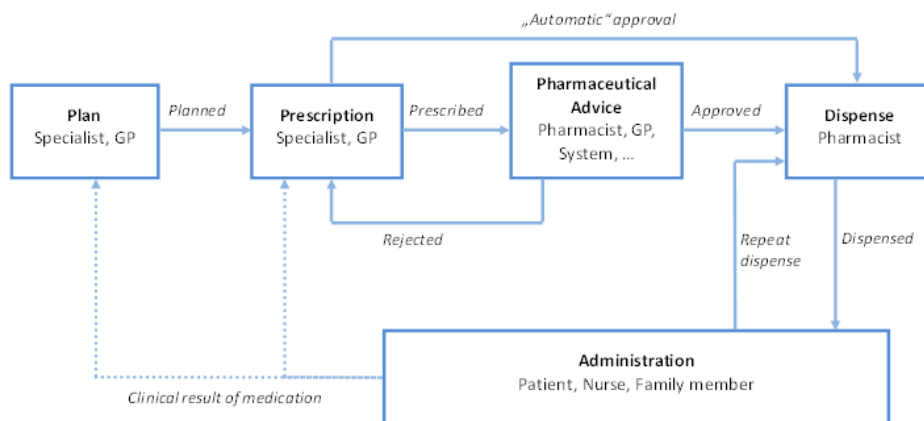


Figure 1 : Processus décrit par le profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense (CMPD)*

Infrastructure

Afin que la documentation de la médication reste toujours à jour, le processus ci-dessous doit être implémenté sous la forme d'une architecture technique appropriée. En raison de la structure décentralisée du DEP, il est nécessaire de mettre en place une architecture commune aux différentes communautés, ce qui n'est pas chose aisée d'un point de vue technique. Aucune implémentation comparable n'existe dans le monde.

Prochaines étapes

Comme pour d'autres domaines du DEP, les spécifications seront publiées sous forme d'ordonnance². Mais avant cela, leur faisabilité doit être vérifiée dans le cadre d'un [Projectathon DEP](#). En règle générale, l'architecture et les profils nécessitent deux à trois Projectathons ; un seul peut suffire pour les formats d'échange.

Il faudra encore un certain temps jusqu'à ce que l'ensemble du processus de cybermédication commun à toutes les communautés (de référence) soit au point. Par conséquent, la cybermédication sera mise en place par étapes, comme décrit ci-dessous :

² Dans sa forme actuelle (2020), le DEP est conçu pour permettre l'enregistrement de documents, mais sans prendre en charge le processus de cybermédication. Il a été un temps envisagé de proposer cette fonctionnalité en tant que service supplémentaire. Toutefois, avec l'architecture prévue maintenant, la cybersanté peut être mise en œuvre dans le cadre juridique du DEP, en complétant l'ordonnance correspondante.

Phase 1 : informations non structurées concernant la médication

Dès les débuts du DEP, il sera possible d'y mettre à disposition des documents sur la médication, au format PDF par exemple. Ces documents non structurés serviront à l'échange d'informations, mais ne pourront pas être traités automatiquement et auront, pour certains, une structure très différente. Afin de contribuer à l'uniformisation du format, eHealth Suisse élabore, avec le concours d'un groupe de travail, un modèle facultatif pour présenter les plans de médication.

Phase 2 : rendre disponible le *Medication Card document*

La première étape vers des documents structurés uniformément consistera à rendre disponible le *Medication Card document*, sans toutefois prendre en charge le processus de création automatique du document. Comme dans le « monde papier », il incombera ainsi en premier lieu à l'utilisateur de s'assurer qu'il utilise la version à jour du document.

Les spécifications sont disponibles dans les standards CDA [et FHIR R4](#). Le *Medication Card document* a été testé lors du Projectathon 2020, aussi bien dans le format CDA que dans le format FHIR R4. Aucun défaut essentiel n'ayant été constaté, l'ordonnance sera complétée en conséquence. Un autre test ciblant spécifiquement la cybermédication aura lieu en mars 2021.

L'application eMediplan a également été mise à jour pour intégrer le *Medication Card document*/format d'échange FHIR R4. Il a été fait en sorte que le plan de médication actuel, dosage compris, soit syntaxiquement et sémantiquement identique au *Medication Card document*. Ce document décrit le « jeu de données minimal » (minimal data set) et fait par conséquent partie intégrante du document eMediplan qui contient des éléments additionnels.

Phase 3 : processus de cybermédication

L'architecture a été conçue ; une description détaillée et une synthèse [se trouvent ici](#). Une première ébauche du [guide d'implémentation](#) est également disponible. Depuis le 20 novembre 2020, eHealth Suisse mène une consultation publique sur le concept d'architecture proposé, qui durera jusqu'au 19 février 2021.

En supposant qu'au moins deux Projectathons seront organisés pour les tester, l'ordonnance ne pourra pas être complétée avant la fin de l'année 2021. Cependant, on sait par expérience que les tests effectués lors du premier Projectathon permettent déjà de déterminer si des changements importants doivent être effectués.

Les autres documents du processus de médication (*Medication Treatment Plan document, Medication Prescription document, Pharmaceutical Advice document, Medication Dispense document*) seront testés en parallèle ; les spécifications seront probablement prêtes avant pour l'intégration dans l'ordonnance. Néanmoins, sans prise en charge du processus, l'utilisation de ces documents n'est pas pertinente.

La mise en œuvre pratique de l'ordonnance électronique est un point qui doit encore être réglé. Pendant un certain temps, des ordonnances sur papier continueront d'être délivrées en parallèle. Le travail parallèle ainsi rendu nécessaire laisse quelques questions en suspens, notamment s'agissant du contrôle de la remise.

Il n'est pas prévu à ce jour d'utiliser le *Community Medication Administration document (CMA)* dans le DEP.